



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre  
Affaire suivie par :  
Gwenaëlle TREZERES  
tel.: 05 62 91 30 05  
courriel : [gwenaelle.trezeres@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:gwenaelle.trezeres@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Bagnères-de-Bigorre, le

**16 DEC. 2025**

**COMPTE-RENDU  
de la Commission de Suivi de Site  
SMTD CAPVERN**

**Vendredi 12 décembre 2025 à la sous-préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE  
sous la présidence de Madame la sous-préfète**

**Personnes présentes :**

Madame Clarisse MOYNIER, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre  
Monsieur Yves BOULAIGUE, UiD DREAL  
Monsieur Roland DETHOU, Maire d'Ordizan  
Madame Jean-Louis ANCLADE, maire de Cadéac  
Monsieur Philippe DUCLOS, SMTD 65  
Monsieur Eric LAPLACE, SMTD 65  
Monsieur Philippe VERDIER, SMTD 65,  
Monsieur Ghislain RUMEAU, SMTD 65  
Monsieur Jean-Luc LAPLAGNE, FNE 65  
Monsieur Philippe BAUBAY, SMTD 65

**Personnes excusées :**

Monsieur Bernard PLANQ, maire de Lannemezan  
Madame Joëlle ABADIE, maire de Tilhouse

Le quorum est atteint. La séance débute à 9H00.

Madame la sous-préfète remercie les membres pour leur présence et propose à chacun de se présenter.

Madame la sous-préfète procède au vote du dernier compte-rendu, qui est approuvé à l'unanimité.

Tél : 05 62 91 30 30

Courriel : [sp-bagnères@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:sp-bagnères@hautes-pyrenees.gouv.fr)

4 avenue Jacques Soubielle – BP 128 – 65201 BAGNERES DE BIGORRE Cedex

## Bilan des activités

Monsieur Laplace présente un diaporama des activités de l'exploitation, pour l'année 2024. Ce diaporama est joint en annexe à ce compte-rendu.

Il montre l'emplacement des 4 casiers d'enfouissement en fin d'exploitation. Il n'y a donc pas de changement sur ce point puisque le casier n°3, le dernier en exploitant, a été fermé en 2019.

L'organigramme du service technique du pôle environnement de Capvern reste identique.

Le tonnage des ordures ménagères entrantes sur le site est en légère hausse en 2024 (+0,6%), représentant un tonnage de 9096 tonnes. A noter, l'intégration du secteur du Magnoac dans la collecte (soit 3000 habitants) sur le dernier trimestre.

La progression de réception de la collecte sélective des emballages ménagers est en hausse (+5,1%) et le refus de tri entrant sur site représente 38,7% en 2024 (33,2% en 2023), qui peut s'expliquer par un mélange d'ordures ménagères ou la présence de déchets non valorisables (mauvais tri des usagers).

Le tonnage des déchets verts entrant sur site est en forte hausse en 2024 (+15,9% par rapport à 2023), en lien avec l'apport de la totalité du broyat de déchets verts du site de la Gailleste.

Les déchets de cuisine et de table (DCT) connaissent également une forte progression (108 tonnes en 2024).

Monsieur Laplace présente l'aire de compostage, dont l'essentiel du compost obtenu est distribué aux agriculteurs (compost 30 mm: 2131 tonnes), le reste étant du compost 10 mm réservé aux particuliers (167 tonnes).

Monsieur Laplace expose ensuite la surveillance des eaux polluées.

Les lixiviats des casiers 1, 2 et 3 sont traités par osmose inverse et charbon actif pour l'ancienne décharge. La réinjection des concentrats est effectuée uniquement sur le casier 2.

16043 m<sup>3</sup> d'eaux traitées ont été rejetées en milieu naturel en 2024 (+43% par rapport à 2023) grâce à une pluviométrie plus répartie.

Les analyses effectuées chaque trimestre montrent l'efficacité des procédés de traitement, dont les résultats sont très en dessous des seuils autorisés dans l'arrêté préfectoral du 15 février 2016.

De même, les analyses des eaux souterraines à partir des 6 piézomètres du site et celles des eaux de ruissellement affichent la même stabilité au fil des ans.

Concernant la production du biogaz, le site a fait l'acquisition d'une torchère plus adaptée à la production du site en brûlant à la demande car la production de biogaz n'est pas suffisante pour un fonctionnement en continu. Le méthane produit est donc mieux concentré. Au total, 65071 m<sup>3</sup> ont été traités en 2024.

Concernant les contrôles des eaux souterraines, les péziomètres montrent la même stabilité au fil des ans. Deux contrôles semestriels sont effectués chaque année par le laboratoire de contrôle auquel s'ajoutent le contrôle trimestriel réalisé par SMTD.

Toutes les analyses des eaux de ruissellement présentent également la même stabilité au fil des ans.

#### Aménagements, travaux et faits marquants

Monsieur Laplace présente les nouveaux aménagements avec la mise en place d'un répétiteur afin que le poids soit mesuré au pont bascule et l'acquisition de matériel de plus grande capacité pour le broyage des déchets verts.

Fin 2024, le SMTD a dû utiliser des bâtiments désaffectés de la CCPL pour stocker temporairement de la collecte sélective suite à la saturation de celui de CAPVERN, sans possibilité de délestage vers les centres de tri voisins (notamment celui de SEVIGNACQ en travaux de modernisation).

A cela s'ajoute, la conception d'outils informatiques pour améliorer les missions au sein des différents services du SMTD65, la poursuite de l'étude modernisation du quai de transfert de GREZIAN.

#### Projets 2025

Monsieur Laplace termine sa présentation et informe de l'acquisition pour 2025 d'un nouveau chargeur télescopique sur la plateforme de compostage de déchets verts, de la mise en œuvre de la procédure de lutte contre les incendies sur la plateforme de compostage, de la préparation des procédures de transfert vers le centre de tri interdépartemental de MASSEUBE et de la réfaction de la dalle du quai de transfert de Capvern.

Monsieur Laplace présente aussi l'implantation finalisée du parc photovoltaïque permettant d'alimenter l'équivalent de 1500 habitants en électricité verte renouvelable.

Les aires de compostage montre une progression du tonnage des déchets végétaux traités, notamment la Gailleste. La totalité des composts issus de la plateforme de Capvern correspondant à un amendement organique normalisé.

Monsieur Laplace remercie les membres pour leur attention.

#### Bilan des visites d'inspection de la DREAL

Monsieur Boulaigue présente les bilans des 2 dernières inspections réalisées.

Concernant l'inspection du 6 septembre 2024:

- sur les 17 points de contrôle, 6 ont donné lieu à des demandes d'actions correctives portant essentiellement sur des problématiques de formalités.

Rappel: l'exploitant a procédé à des campagnes d'analyses des PFAS conformément à l'action nationale. Des prélèvements ont été effectués par un laboratoire agréé conformément à l'arrêté ministériel du 20 juin 2023. Les résultats des trois campagnes d'analyses ont été déclarés sous l'application GIDAF

La somme des PFAS est proche de 0,1 micro grammes par litre et le flux est non significatif. De plus, M. Boulague rappelle que la norme de 0,1 micro gramme par litre ne s'applique qu'à l'eau potable, pas aux rejets industriels.

L'inspection du 20 octobre 2025 a porté sur la cessation d'activité, le réaménagement du casier 3, la mise en perspective du suivi pos-exploitation et le dossier de servitude d'utilité publique (SUP). Aucune écart n'a été relevé sur les 4 points de contrôle incluant le suivi des rejets du site.

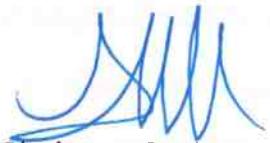
Pour l'année 2026, il est prévu la consultation des propriétaires, des collectivités concernées (commune et communauté de communes) et du public sur le projet d'arrêté préfectoral instituant des SUP (bande de 200 mètres autour des casiers et bande de 50 mètres autour des équipements de gestion de biogaz et des lixiviats) sachant qu'elles auront pour vocation d'éviter toute construction nouvelle sans remettre en cause les usages des constructions existantes.

Compte-tenu que l'exploitant est dorénavant en phase de post-exploitation, une proposition d'arrêté préfectoral complémentaire sur la fréquence ainsi que les paramètres de suivi sera faite.

M. Laplagne demande si la localisation de la recyclerie n'est pas dans le périmètre de la future SUP. Cette activité ne saurait être remise en cause par les futures servitudes.

Madame Moynier remercie chacun pour sa participation à cette réunion, et clôture la CSS à 10H 30.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète



Clarisse MOYNIER